



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

## APPEL A PROJET MILDECA 2021

### Liste des pièces à produire

Mise à jour : janvier 2021

#### Modèles de documents disponibles :

- sur la plateforme de dépôt : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca2021-prefecture-aveyron>
- sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr/mildeca-a7114.html>

Intervention

HORS

milieu scolaire

1<sup>ère</sup> DEMANDE

RENOUVELLEMENT

- ❶ CERFA n° 12156\*05 de « Demande de subvention » daté et signé (\*)
- ❷ Fiche budget projet
- ❸ Relevé d'identité bancaire du porteur de projet **(OBLIGATOIRE)**

- ❶ CERFA n° 12156\*05 de « Demande de subvention » daté et signé (\*)
- ❷ Fiche budget projet
- ❸ Déclaration sur l'honneur – COVID 2020
- ❹ CERFA n° 15059\*02 de « Compte rendu financier » pour les demandeurs ayant bénéficié d'une subvention en 2020, complété et accompagné d'un justificatif de la réalisation du projet pour lequel la subvention a été attribuée (ex. : facture acquittée...)
- ❺ Fiche Bilan financier
- ❻ Relevé d'identité bancaire du porteur de projet **(OBLIGATOIRE)**

(\*) CERFA « Associations » : si porteur autre qu'associatif, ne remplir que les rubriques 1 - 6 - 7

Intervention

EN

milieu scolaire

1<sup>ère</sup> DEMANDE

RENOUVELLEMENT

- ❶ CERFA n° 12156\*05 de « Demande de subvention » daté et signé (\*)
- ❷ Tableau Interventions en milieu scolaire (IMS) complété liste détaillée des établissements bénéficiaires avec actions prévues et budget estimatif)
- ❸ Pour chaque établissement, la fiche projet de l'établissement scolaire signée par le chef d'établissement
- ❹ Relevé d'identité bancaire du porteur de projet **(OBLIGATOIRE)**

- ❶ CERFA n° 12156\*05 de « Demande de subvention » daté et signé (\*)
- ❷ Tableau Interventions en milieu scolaire (IMS) complété (liste détaillée des établissements bénéficiaires avec actions prévues et budget estimatif)
- ❸ Pour chaque établissement, les documents suivants signés par le chef d'établissement :
  - la **fiche projet** de l'établissement scolaire
  - la **fiche bilan établissement** pour les établissements ayant bénéficié d'une intervention subventionnée par la MILDECA en 2020
- ❹ Déclaration sur l'honneur – COVID 2020
- ❺ Cerfa n° 15059\*02, intitulé « Compte rendu financier de subvention » (pour les demandeurs ayant bénéficié d'une subvention en 2020) **intégralement complété** et accompagné d'un justificatif de la réalisation du projet pour lequel la subvention a été attribuée (ex. : facture acquittée...)
- ❻ Fiche bilan intervenant concernant le bilan global des projets menés en milieu scolaire par le porteur en 2020
- ❼ Relevé d'identité bancaire du porteur de projet **(OBLIGATOIRE)**

(\*) CERFA « Associations » : si porteur autre qu'associatif, ne remplir que les rubriques 1 - 6 - 7

- 1 - Le plan de financement doit impérativement présenter un budget en équilibre (le total des charges doit être égal au total des produits)
- 2 - Les projets doivent faire l'objet d'un cofinancement minimum de 50 %
- 3 - Le cumul des subventions publiques sur un projet ne peut excéder 80% du montant total du projet
- 4 - Le total des dépenses de fonctionnement (cumul des dépenses d'entretien, d'acquisition de fournitures de marchandises, des frais de déplacement et des intérêts moratoires) ne doit pas dépasser 10 % de la subvention accordée
- 5 - Une subvention au titre de la MILDECA ne pourra dépasser 50% du coût du projet, sauf exception, à justifier par le porteur de projet